

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND

L'an deux mil dix-neuf le six septembre

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2019

Présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mme TERRIEN Dominique, Mr MICOINE Claude, Mme CADOT Martine, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme DAUNIS Sandrine, Mr LOUIS Fabrice et Mme VIALE Anne Marie.

Absents excusés : Mr BOURDONCLE Denis et Mr DOLE Franck

Pouvoir : Mr Denis BOURDONCLE a donné pouvoir à Mr Claude MICOINE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de faire une minute de recueillement en hommage au Président MADRELLE qui vient de nous quitter.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

I – Subvention exceptionnelle Association Pétanque et Loisirs : Montant de la subvention 200 € pour la participation à l'animation de la fête du 26 juillet 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II – Subvention SIE : Suite à la demande de subvention faite auprès du SIE pour l'achat d'un véhicule électrique et d'un groupe électrogène, il convient de prendre une délibération avec le montant des subventions accordées.

Acquisitions	Montant € HT	Montant € TTC	Montant subvention €
Véhicule électrique	27 660.00	33 372.00	26 297.60
Groupe électrogène Diesel	6 975.00	8 370.00	6 696.00

Délibération adoptée à l'unanimité.

III – Urbanisme :

1) Délibération : Vente du terrain communal situé Impasse Leyser

Vu la délibération n° 3/2019 en date du 8 février 2019 concernant la désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public : portion de l'impasse Leyser (VC n°15) ;

Vu la délibération n° 19-2019 du 12 avril 2019 donnant mandats de vente à deux Agences Immobilières dont l'agence EffiCity représentée par Madame Christine CLAIRET ;

Monsieur le Maire expose que, **Madame Valérie LECLERC et Monsieur Christophe MARCHAL demeurant 3 lieu-dit La Piolle à 33230 CHAMADELLE** se proposent d'acheter le terrain situé Impasse Leyser de 2 283 m².

Le terrain est composé de deux parcelles cadastrées :

ZE 143	1 855 m ²
<i>Portion voirie déclassée (VC n° 15)</i>	428 m ²
TOTAL :	2 283 m²

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, **décide :**

d'accepter de vendre le terrain d'une superficie totale de 2 283 m² à **Madame Valérie LECLERC et Monsieur Christophe MARCHAL** demeurant **3 lieu-dit La Piolle à 33230 CHAMADELLE** pour la somme de 35 555 € (trente-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros) dont 3 555 € de frais d'agence.

de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'acte.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Délibération : Instauration de la taxe d'aménagement au taux majoré de 20 % sur le secteur Centre Bourg :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du 2 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Vu la délibération du 10 octobre 2014 renouvelant la taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la Commune à 3 % ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics suivants :

- Extension et renforcement du réseau d'électricité
- Extension du réseau d'eau potable
- Création de voirie

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

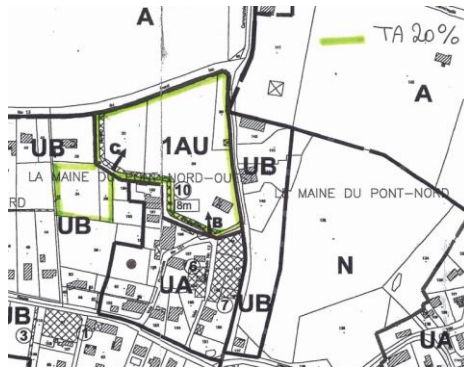
DECIDE :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 20 %
- D'afficher cette délibération ainsi que le plan en Mairie.

En conséquence, les participations (PVR et VD/PLD) sont définitivement supprimées dans le secteur considéré.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.



Délibération adoptée à l'unanimité.

IV – Délibération : Fusion SIAEPAVI Vallée de l'Isle et SIEA de la Vallée de la Dronne :

La fusion des deux syndicats est validée par les membres du Conseil ainsi que la modification des statuts.

Monsieur le Maire propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant suite à la fusion. Ainsi, Monsieur Jean-Pierre DUBET est désigné délégué titulaire et Monsieur Claude MICOINE, délégué suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• VII - Questions Diverses :

- **Voirie** : Madame TEIXEIRA a demandé un arrêté pour interdire la circulation sur le chemin de la Baumette dimanche 22 septembre 2019 pour l'organisation de son marché à la ferme.
- **Fibre Optique** : ENGIE viendra en Mairie jeudi 12 septembre à 14 heures pour les travaux concernant le passage de la fibre optique avec un représentant du Département.
- **Sous-Préfecture** : Mesdames LEBRUN et LACOSTE ont fait part de leur départ à la retraite. Madame LACOSTE est remplacée par Madame FONTAINE au poste de secrétaire générale.
- **CALI** : Madame LAMOUREUX informe que le parc aquatique du Libournais sera livré avec un petit retard.
- **Gendarmerie** : Le Commandant CAZOTTES prend ses fonctions à Castillon.
- **Espaces verts** : Monsieur DELPLACE, paysagiste, arrête son activité (retraite). Le fleurissement de la commune sera effectué en interne.
- **Equipements** : une tondeuse autoportée a été achetée.
- **Remerciements** : Monsieur le Maire remercie Madame CADOT pour les cartes postales envoyées depuis ses lieux de vacances. Remerciements de la famille LEYGNAC suite aux obsèques de Madame Lucienne LEYGNAC.

- Monsieur le Maire informe que la date du repas des anciens est arrêtée au samedi 21 décembre 2019, celui du personnel au samedi 18 janvier 2020 et la cérémonie des vœux le vendredi 17 janvier 2020.
- **Journal Municipal** : rédaction à faire pour une diffusion après les élections municipales.
- **Mutuelle** : Madame CADOT va programmer des consultations auprès de différentes mutuelles.
- **Elections Municipales** : elles vont se dérouler les 15 et 22 mars 2020.
- **Personnel Municipal** : Jean-Michel va faire valoir ses droits à la retraite en 2020, il faut penser au remplacement. Une fiche de poste va être établie pour lancer un appel à candidatures.
- **Rentrée scolaire** : Madame TERRIEN informe le Conseil que l'effectif est de 36 élèves et que Madame la Directrice adresse ses remerciements pour les travaux qui ont été réalisés durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.